

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°028 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-009/PRES DU 06 AVRIL 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 776/14, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS SAUDIEN DE DEVELOPPEMENT (FSD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE A SONO-KOURI (PAH-SK), DANS LA COMMUNE DE SONO, REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN.

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par les députés **Ratoussamba ZAONGO** et **Edmond OUEDRAOGO**, rapporteurs.

L'an deux mil vingt-deux et le samedi 11 juin de 17 heures 56 minutes à 18 heures 14 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), s'est réunie en séance de travail sous la présidence de la députée Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA, Présidente de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2021- 009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 776/14, signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) pour le financement du projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, Région de la Boucle du Mouhoun.

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis a désigné les députés Ratoussamba ZAONGO et Edmond OUEDRAOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces séances se sont déroulées le jeudi 09 juin et le samedi 11 juin 2022 sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la Commission a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Innocent KIBA, ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- objectifs du projet ;
- justification du projet ;
- description technique du projet ;
- coût et plan de financement du projet ;
- modalités et conditions du prêt avec le Fonds saoudien de développement ;
- planning d'exécution du projet.

Les informations relatives à ces différents points sont contenues dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé des motifs du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations, à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les différentes réponses à ces préoccupations figurent dans le rapport de la COMFIB.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

La Commission estime que le financement du Projet d'aménagement peut contribuer à l'accélération d'une croissance économique forte, inclusive et résiliente, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La Commission émet le souhait que les actions à mener puissent contribuer efficacement à :

- l'opérationnalisation de l'initiative agropole Sourou ;
- la mise en place de complexes d'infrastructures de développement susceptibles de booster l'économie locale ;
- l'accroissement substantiel de la production agricole ;
- la création d'emplois et à l'amélioration significative des conditions de vie des populations ;
- la promotion de l'entrepreneuriat agricole par la mise à disposition de superficies aménagées au profit des exploitants.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

La Présidente

Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA

Les Rapporteurs

Ratoussamba ZAONGO

Edmond OUEDRAOGO

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	YAMEOGO/SANKARA Edwige Ninon	Présidente
2.	OUEDRAOGO P/ Sosthène	Vice-président
3.	YELKOUNY O. Hermann	1 ^{er} secrétaire
4.	BAZIE Jean Hubert	Membre
5.	COULDIATI S. Prosper	Membre
6.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO F. M. Pélagie	Membre
7.	OUEDRAOGO Edmond	Membre
8.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
9.	TAPSOBA Adélaïde Léontine	Membre
10.	ZAONGO Ratoussamba	Membre
11.	KOUANDA Saïdou	Député CAGIDH

LISTE DU DEPUTE ABSENT

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	LOURE Arouna	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	KANKOUAN Karidia	2 ^e secrétaire
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
3.	TAPSOBA Bassibiri Denis	Membre

LISTE DU PERSONNEL DE LA CGSASH

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Coordonnateur Panel Haut niveau
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KERE/NIKIEMA BIBATA	Administrateur parlementaire
4.	BADINI/DIAKITE Mariame	Administrateur parlementaire
5.	OUEDRAOGO T. Nestor	Secrétaire d'adm. parlementaire